



Saisi vehicule par huissier

Par **saisie75**, le **11/07/2019** à **08:35**

Bonjour, j'ai divorcé il y a quelques mois, j'ai été condamné à payer une somme compensatoire sous la forme d'un capital, je pensais liquider ma maison afin que je puisse payer la créance due, néanmoins, mon ex-femme a profité pour saisir l'huissier qui sont venu me retirer mon véhicule, dans lequel il était mentionné à l'ONC que j'avais la jouissance car utilisé pour mon travail.

Il est mentionné dans l'acte que la saisie se réalisera à l'expiration d'un délai de 8 jours, cela veut-il dire, que la saisie aura dû être réalisée le 9^{ème} jour et non avant ?

Je reçois de l'huissier des frais qui augmentent de jours en jours

Que dois-je faire sachant que je suis dans une situation très précaire

Merci pour votre retour

Cordialement